

### HONORAIRES DE TRANSACTION \* (TVA INCLUSE 20 %)

|                                    |   |                          |
|------------------------------------|---|--------------------------|
| 3,75%                              | = | au-delà de 800 001 €     |
| 4,00%                              | = | de 700 001 € à 800 000 € |
| 4,50%                              | = | de 600 001 € à 700 000 € |
| 5,00%                              | = | de 400 001 € à 600 000 € |
| 5,50%                              | = | de 300 001 € à 400 000 € |
| 6,00%                              | = | de 200 001 € à 300 000 € |
| 7,00%                              | = | de 150 001 € à 200 000 € |
| 8,00%                              | = | de 100 001 € à 150 000 € |
| 9% (Forfait minimum de 2 900€ ttc) | = | Jusqu'à 100 000 €        |

\*(Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties, la rémunération sera à la charge de l'ACQUEREUR pour les transactions)

Honoraires d'estimation pour fourniture d'un Avis de Valeur : Offerts

### HONORAIRES DE LOCATION POUR LES SURFACES HABITABLES (TVA INCLUSE 20 %)

|   | Honoraires à la charge du Locataire : |                              | Honoraires à la charge du Bailleur :  |   |
|---|---------------------------------------|------------------------------|---|---|
|   | Zone très tendue                      | Zone tendue                  | Honoraires d'entremise et de négociation  | 330 € TTC                               |
| Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail | 12,00 € / m <sup>2</sup> TTC          | 10,00 € / m <sup>2</sup> TTC | Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail | 5 % TTC<br>du loyer annuel hors charges |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux   | 3,00 € / m <sup>2</sup> TTC           | 3,00 € / m <sup>2</sup> TTC  | Honoraires de réalisation de l'état des lieux   | 3,00 € / m <sup>2</sup> TTC             |

### HONORAIRES DE LOCATION BAIL COMMERCIAL ET BAIL PROFESSIONNEL (TVA en vigueur en sus: 20 %)

10% hors taxes du loyer triennal hors taxes et hors charges avec un minimum de 4 000 € hors taxes à la charge du preneur

Honoraires de rédaction d'actes : 830 € hors taxes à la charge du preneur

Honoraires pour l'établissement de l'état des lieux : 3€ HT par m<sup>2</sup> facturés à chacune des parties : bailleur et preneur (avec un forfait minimum de 150€ HT par parties).

### HONORAIRES DE LOCATION POUR LES PARKINGS ET BOX (TVA INCLUSE 20 %)

Honoraires de location, de rédaction d'acte et d'établissement de l'état des lieux concernant un parking ou un box : 20,00 % TTC du loyer annuel hors charges, avec un forfait minimum de 300,00 € TTC, à la charge du Bailleure pour 50 % et à la charge du Locataire pour 50 %.

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat. / La délivrance d'une note est obligatoire / Tarifs applicables à compter du 1er Janvier 2026**

SARL à associé unique au capital de 7 000 € - Siret 531 552 107 00025 R.C.S Paris - Code NAF 6831Z

Carte professionnelle : 9301 2018 000 027 003 délivrée par la CCI Paris Ile-de-France – Garantie Financière : CEGC 128 rue de la Boétie 75008 Paris – 110 000 €